

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

02/08/2018

COMPOSITION DU CONSEIL : 10 membres

7 PRESENTS : Mmes BENOIT Béatrice et VUILLEMIN Evelyne, MM DEBOIS Rémi, NICOD Jean-Pierre, DEFRASNE Sylvain, VALION Cyril, VALION Gérard

ABSENTS EXCUSES : MM VOIRAND VUILLEMIN Dominique, NICOD Jean-Luc et BAUD Jean-Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Evelyne VUILLEMIN

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13/07/2018

Approuvé

2° LOTISSEMENT

La parcelle 15 que souhaitent acquérir M LE CORRE et Mme DUMONT, sera grevée d'une servitude

3° COURRIER CREDIT AGRICOLE

Le Crédit Agricole informe le maire qu'il a été désigné bénéficiaire au nom de la commune d'un contrat d'assurance vie, le conseil accepte de recevoir les fonds de cette donation

4° SPANC

Les propriétaires de la maison « La Sidi » au lac souhaitent faire un assainissement non collectif, des études de faisabilité sont en cours

5° CFD

Suite aux futures élections municipales de Courvières dues à plusieurs démissions, il convient d'engager une nouvelle procédure afin de maintenir l'accord local de 27 élus au conseil communautaire. Le conseil valide cette proposition

6° SUBVENTION COMITE DES FETES

La commune versera au comité des fêtes 300 € de subvention, somme qui correspond aux arrhes versées à l'occasion du voyage des dames

7° DEVIS - DELIBERATIONS

Achat connecteurs

Afin de faciliter la mise en œuvre du Prélèvement à la Source, l'AD@T propose aux communes l'achat de connecteurs pour un montant de 250 € HT pour 3 ans. Le conseil accepte la proposition

RQPS

Le rapport Qualité Prix du Service d'eau est adopté par le conseil municipal

Copieur

Télématique service propose un nouveau contrat pour le photocopieur du secrétariat de mairie, la proposition pour un copieur d'occasion est adoptée

Protection des captages

Afin de pouvoir accéder à nos sources du Martinet, il est nécessaire de passer sur les propriétés de la SCI du Martinet et de M et Mme Lambert. Une convention de servitude sera signée par les différentes parties

Virement de crédits budgets bois

Les montants votés au BP seront insuffisants compte tenu de l'ampleur des travaux de dégagement manuel, une décision modificative est nécessaire

Délibérations

Celles du 13 juillet sont rapportées

8° INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Sans objet

La séance est levée à 21 h 45

Le Maire